

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**G FUND FUTURE FOR GENERATIONS (compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)**

Action E, C - Code ISIN : FR0013450244

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif de gestion** : Rechercher la croissance à moyen terme du capital, sur une durée d'investissement recommandée supérieure à 3 ans. Pour ce faire, le portefeuille est investi en obligations et actions d'entreprises qui contribuent à développer des solutions favorables au climat, à l'environnement, à la consommation durable et à la santé.

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

**Indicateur de référence** : La thématique d'investissement suivie et le caractère discrétionnaire de la gestion du compartiment rendent inapplicable une comparaison a priori avec un indicateur de référence.

La stratégie d'investissement est basée sur les convictions financières et extra-financières du gérant au sein d'un portefeuille dont les entreprises ou groupes d'entreprises sont sélectionnées de manière fondamentale et discrétionnaire. Le portefeuille est composé d'obligations et d'actions des pays de l'Union Européenne et des marchés internationaux sélectionnées en fonction de leur contribution aux enjeux environnementaux et aux enjeux de consommation durable et de santé dans le but de préserver des conditions de vie satisfaisants aux générations futures.

Le compartiment suit une allocation cible composée de 70% d'obligations et 30% d'actions avec une marge de manœuvre de +/-20%.

A partir d'un univers d'investissement large le gérant constitue un portefeuille selon un processus d'investissement en trois étapes :

1. Filtrage de l'univers de l'investissement,
2. Sélection des valeurs répondant à la thématique,
3. Construction du portefeuille.

Les valeurs sélectionnées devront répondre à la thématique du compartiment, les entreprises ou groupe d'entreprises appartenant à la liste des grands risques ESG ou appartenant à des secteurs ou filières jugées non compatibles avec la thématique seront exclues des investissements.

A l'issue de ce processus seules les entreprises les mieux notées sur les piliers environnementaux et/ou sociétaux seront retenues.

L'analyse du portefeuille repose sur 100 % de l'actif net hors OPC.

La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

**Construction du portefeuille :**

Le processus de gestion multi-classes d'actifs est un processus discrétionnaire avec un biais directionnel long.

Le processus d'allocation du portefeuille a donc pour objectif de :

- Définir l'allocation d'actifs tactique entre les classes d'actifs et zones géographiques
- Établir et surveiller le risque global et le budget de risque spécifique pour chaque poche (action / taux),
- Rééquilibrer dynamiquement l'allocation d'actifs,
- Gérer la liquidité, la couverture et l'exposition du portefeuille avec l'utilisation de dérivés.

Le compartiment sera couvert à 50 % contre le risque de change.

**Univers d'investissement :****Marché de taux**

Le compartiment pourra être investi entre 50 et 90 % maximum de l'actif net en obligations à taux fixe, obligations à taux variable, EMTN et obligations sécurisées.

La catégorie de notation inférieure à BBB- (notations selon l'agence de notation Standard and Poor's ou estimées équivalentes par la société de gestion) pourra représenter 30% maximum de l'actif net du compartiment.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la catégorie de notation inférieure à BBB- présente un caractère spéculatif.

Les titres non notés par une agence de notation externe (ou assimilées) peuvent représenter jusqu'à 15% maximum de l'actif net.

A l'issue de ce processus seules les entreprises les mieux notées sur les piliers environnementaux et/ou sociétaux seront retenues.

Les titres non notés par une agence de notation externe (ou assimilées) peuvent représenter jusqu'à 15% maximum de l'actif net.

En cas de dégradation d'un titre en dessous de la notation BBB- un délai de 3 mois à partir de la dégradation du titre pourra être utilisé par la gestion pour céder la position en portefeuille.

Les achats de titres obligataires doivent respecter le cadre global de la sensibilité du portefeuille compris entre 0 et 10.

**Marché monétaire :**

L'actif net sera investi jusqu'à 20 % en titres de créances négociables ou instruments monétaires.

Les titres en portefeuille seront impérativement issus de la liste des émetteurs éligibles à l'investissement au sein des fonds monétaires gérés par Groupama AM. Par ailleurs, la poche monétaire pourra également être investie à travers des OPC monétaires.

**Marché actions**

Le compartiment pourra être investi entre 10 et 50 % sur les marchés actions des pays de l'Union Européenne et internationaux.

**Exposition aux marchés émergents**

Le compartiment pourra également être investi sur les pays émergents jusqu'à 20 % de l'actif net.

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net de parts ou actions d'OPCVM.

L'ensemble des types d'actifs détenus en portefeuille sont mentionnés dans le prospectus.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille tant au risque de taux, au risque d'actions, de crédit ou de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du compartiment.

A titre accessoire, le compartiment pourra effectuer des emprunts d'espèces.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée :** Supérieure à 3 ans.

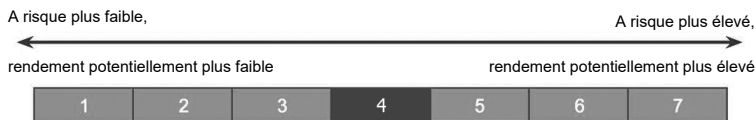
Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :** Tous les jours ouvrés jusqu'à 11,00 heure de Paris.

**Fréquence de valorisation :** Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats dit gates ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de swing pricing peuvent être mis en oeuvre par le compartiment. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez vous reporter à la rubrique sur les gates dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com).

## Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de l'exposition aux risques de taux et d'actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative
- **Risque de liquidité** : Risque lié à l'exposition à des valeurs dont le nombre de titres en circulation peut s'avérer limité.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
<b>Frais d'entrée</b>	<b>4,00 %</b>
<b>Frais de sortie</b>	<b>Néant</b>
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
<b>Frais courants</b>	<b>1,47 %</b>
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
<b>Commission de surperformance</b>	<b>Néant</b>

**Les frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

**Les frais communiqués sont des frais estimés.** Cette catégorie d'actions n'étant pas activée, les frais courants réels seront calculés sur la base des chiffres de l'exercice qui va clôturer le 30 septembre 2021 : Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com).

Les frais de gestion sont à la charge de l'entreprise.

## Performances passées

Votre catégorie d'actions ne dispose pas encore de donnée sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption de la SICAV COFINTEX ACTIONS EUROPE créée le 5 décembre 1997.

Date de création de la catégorie d'actions : 21 octobre 2019.

## Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français. Cette catégorie d'actions est réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de retraite entreprise prévoyant la prise en charge de tout ou partie des frais de gestion des supports de placement par l'entreprise.

Nom du dépositaire et du centralisateur : CACEIS BANK

Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur, CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré et Groupama Epargne Salariale au titre de sa clientèle.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com) et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com) et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17 novembre 2022.